



Cruseilles Infos

L'évolution d'une commune, son développement socio-économique, la qualité de vie qu'elle offre à ses habitants sont le résultat des efforts conjugués des équipes qui se sont succédées à sa tête et se sont dévouées autant pour perpétuer l'œuvre entreprise par leurs prédécesseurs que pour impulser de nouveaux projets ambitieux. Au cours des dernières décennies, Cruseilles a eu la chance d'être gouvernée par des personnalités qui font figure de pionniers, qui ont mis leurs qualités d'entrepreneur au service de la collectivité et dont les actions ont donné un élan durable à notre territoire, dans la droite ligne de la devise de notre Commune "Semper Prospera".

Parmi ces personnalités, il en est une qui mérite notre reconnaissance, c'est Joseph Revillard qui s'est investi pour la Commune en tant qu'élu pendant 36 ans : d'abord comme Conseiller municipal de 1947 à 1953, puis Maire de Cruseilles de 1953 à 1965 et enfin Maire adjoint (et Maire honoraire) de 1965 à 1983.

En 1961, pour les élections municipales, il affichait ostensiblement la couleur en baptisant sa liste "liste pour l'expansion économique de Cruseilles", promesse qu'il s'est acharné à respecter avec l'aide de son équipe. L'inventaire exhaustif des réalisations à mettre à l'actif de Joseph Revillard serait long à dresser mais voici un rappel de quelques unes des actions remarquables qu'il a conduites durant ses différents mandats :

- **20 février 1960** : réception des travaux de captage et pompage de la source de la Douai, Cruseilles ne connaîtra plus les coupures d'eau,
- **8 octobre 1960** : accueil du Général de Gaulle qui fait étape à Cruseilles,
- **17 décembre 1960** : inauguration de l'usine de la Société Savoyarde d'aluminium, 100 postes de travail en perspective,
- **janvier 1964** : construction de l'immeuble en face de la mairie puis de ceux des Ébeaux,
- **28 juin 1964** : pose de la première pierre du collège "Louis Armand",
- **1973** : artisan de la construction du premier "district rural" de France qui deviendra CCPC en 2003.

Jusqu'au milieu des années 60, à Cruseilles, les matchs de foot se déroulaient sur le terrain "des Gorges" situé aux Dronières, dans une zone particulièrement marécageuse (actuel lac), et c'est aussi à Joseph Revillard que l'on doit le transfert du stade vers son emplacement actuel, à proximité du centre, aux Ébeaux.

Il est donc tout naturel d'avoir choisi de donner à ce site la dénomination officielle de "stade Joseph Revillard" afin d'honorer sa mémoire.

De par ses capacités intellectuelles, son sens aigu de l'analyse et son réalisme entrepreneurial, il peut faire sienne, la citation de Romain Rolland : "il faut savoir allier le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté".

C'est en tout cas l'image d'homme engagé que nous a laissé celui que nous avons voulu mettre à l'honneur en procédant au baptême du stade qui porte dorénavant son nom : Joseph Revillard

Le Maire, Daniel Bouchet



Mairie de Cruseilles

192, route de l'Usine - 74350 Cruseilles

Tél. : 04 50 32 10 33 - Courriel : mairie@cruseilles.fr

Site : www.cruseilles.fr

Extraits du compte - rendu du Conseil Municipal du 12 Mai 2016

Démission de Mme Nathalie Vesin, conseillère municipale remplacée par Mme Catherine Rose

Pour rappel, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller élu sur cette liste, dont le siège est devenu vacant. Il s'agit de Catherine Rose, installée lors du présent Conseil Municipal.

Maison de santé pluridisciplinaire : demande de reconnaissance d'utilité publique du projet

Compte-tenu :

-des enjeux de développement de la commune et de son territoire précisés dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),

- des besoins liés à la mise en œuvre du projet de santé de territoire porté par les professionnels de santé et validé par l'ARS,

-de la fragilité du territoire sur le plan de la démographie médicale mais aussi des conditions d'accueil notamment des personnes à mobilité réduite,

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'engager les démarches visant à demander à l'Etat de reconnaître l'utilité publique du projet de maison de santé pluridisciplinaire. En effet, l'accès aux soins est un droit fondamental de tout habitant. Le territoire de Cruseilles est repéré comme fragile sur le plan de la démographie médicale. La mise en œuvre de maison de santé pluridisciplinaire sur le territoire nationale est définie comme l'une des bases de l'organisation de l'offre de soins de demain par le ministère de la santé. Le projet porté par la Commune répond à ces critères et s'appuie sur un projet territorial de santé défini par les acteurs de santé en lien avec l'ARS qui l'a validé le 31/3/16. Les locaux construits seront majoritairement dédiés à la pratique médicale et para médicale. En ce sens, le projet de maison de santé présente un caractère d'utilité publique. Le Conseil accepte d'engager les démarches l'ensemble de ces démarches.

Construction d'un CLAE : groupement de commande avec la CCPC

Le Conseil Municipal, approuve la constitution d'un groupement de commande avec la CCPC en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre et d'études annexes pour la réalisation de locaux périscolaires (CLAE) et la restructuration de l'école élémentaire de Cruseilles, il désigne la CCPC comme coordonnateur du groupement et autorise Monsieur le

Maire de Cruseilles à signer la convention définissant les modalités de fonctionnement dudit groupement.

Mise à disposition d'une partie de la parcelle D 4216 située « route des Molasses » pour la réalisation d'un terrain familial d'accueil des gens du voyage.

M. le Maire expose aux membres du Conseil que, par arrêté préfectoral conjoint en date du 20/1/12, le Préfet et Haute-Savoie et le Président du Conseil Général ont approuvé le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2012/2017. Cet arrêté impose aux communes et EPCI figurant dans le schéma de participer à sa mise en œuvre en mettant à la disposition des gens du voyage des aires d'accueil, des aires de grand passage, des terrains familiaux ou de l'habitat adapté pour les familles en voie de sédentarisation, dans un délai de deux ans après sa publication. A défaut et après mise en demeure par le Préfet restée sans effet dans les trois mois suivants, l'Etat peut acquérir les terrains nécessaires, réaliser les travaux d'aménagement et gérer les aires d'accueil au nom et pour le compte de la collectivité défaillante. Par lettre du 28/2/14, le Préfet a rappelé les obligations ci-dessus citées au Président de la CCPC indiquant que, sans cette mise en conformité, les mises en demeure pour obtenir l'évacuation d'une installation illicite sur le territoire ne pourront être prises. La CCPC souhaite donc aménager sur une partie de la parcelle section D 4216, située « Route des Molasses » à Cruseilles, 8 places (de 75 m² minimum chacune) en terrain familial, à destination des gens du voyage en voie de sédentarisation. En effet, par délibération en date du 19/4/16, la CCPC a décidé de retenir la proposition de terrain de Cruseilles parmi les trois communes du territoire qui se sont portées candidates (Allonzier la Caille, Andilly, Cruseilles). M. le Maire propose donc aux membres du Conseil de mettre à disposition de la CCPC gracieusement une surface d'environ 1000 m² à prendre sur la parcelle ci-dessus citée, afin que la CCPC puisse réaliser un terrain familial à destination des gens du voyage en voie de sédentarisation. Le Conseil accepte de mettre gracieusement à disposition de la CCPC, pour une durée de dix ans, une surface d'environ 1000 m² à prendre sur la parcelle cadastrée D n°4216, pour la réalisation de 8 places de 75 m² minimum en terrain familial d'accueil des gens du voyage en voie de sédentarisation, et autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Dénomination du stade de football

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que le stade de football de Cruseilles ne porte pas de dénomination et propose d'honorer la mémoire de M. Joseph REVILLARD. Maire de Cruseilles pendant douze années entre le 2/4/1953 et le 30/3/1965, M. Joseph REVILLARD s'est dévoué et investi pour la commune à compter de 1947. Considérant le dévouement de M. Joseph REVILLARD qui a longuement œuvré pour la Commune, M. le Maire propose aux membres du Conseil de baptiser le stade de football « Stade Joseph REVILLARD » et d'apposer une plaque commémorative, qui sera mise en place lors d'une prochaine cérémonie. Le Conseil approuve cette proposition.

Réaffectation à la Commune du volume sous la tribune de foot mise à disposition de la CCPC

M. le Maire propose aux membres du Conseil sous couvert de l'approbation du Conseil Communautaire des Pays de Cruseilles, la réaffectation à la commune du volume situé sous la tribune de foot, jusqu'alors mis à disposition de la CCPC. Le Conseil approuve cette proposition.

Temps d'Activités périscolaires signature d'une convention de prestation avec un intervenant extérieur

M. le Maire expose aux membres du Conseil qu'il convient de favoriser la diversité des activités proposées aux enfants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires. Le Conseil accepte l'intervention de Gilles Poix-Daude, auto-entrepreneur, afin de proposer des activités de Shiatsu dans le cadre des TAP pour la période du 1^{er} mai au 5/7/16, et fixe le coût de la séance à 35 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016. Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention de prestation de services avec Gilles Poix-Daude, dans le cadre de son activité professionnelle.

Recrutement de 4 agents non titulaires sur des emplois non permanents dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal, décide de créer quatre emplois pour accroissement saisonnier d'activité du 1/6 au 30/9/16 :

- 3 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe

Démission de Christian Rousseau conseiller municipal remplacé par Martine Roy

M. le Maire informe les membres du Conseil de la démission de Christian Rousseau, qui lui-même remplaçait Catherine Rose, nommée en succession de Nathalie Vesin elles-mêmes démissionnaires. Il souhaite la bienvenue, au nom de l'ensemble du Conseil à Martine Roy.

Litige Commune de Cruseilles / Résidence du Centre : accord transac- tionnel en vue d'un échange de parcelles

M. le Maire expose aux membres du Conseil : Par acte notarié en date du 2/3/78, la Commune a vendu à la société Berta-Voisin deux parcelles cadastrées D2671 et D2673 pour y construire un ensemble immobilier en copropriété. Par acte notarié en date du 20/12/78, la Commune a également vendu à la SCI Résidence du Centre un ensemble de onze parcelles cadastrées D2507, D2530, D2665, D2667, D2668, D2672 (place de La Fontaine), D2677, D2679, D2689, D2703 et D2704. Sur celles-ci un bâtiment à usage mixte, habitations et commerces, dénommé «Résidence du Centre» a été construit par le promoteur, la sté Berta-Voisin. D'un commun accord avec le Maire de l'époque et afin de se conformer aux dispositions d'urbanisme réglementaires en vigueur, une servitude de stationnement et de parking a été consentie aux copropriétaires de la Résidence du Centre et dûment enregistrée dans l'acte de vente en date du 20/12/78, sur les parcelles cadastrées D2665, D2666, D2670, D2672, D2690. Sur cette base, un règlement de copropriété de la Résidence du Centre a été enregistré le 7/5/79 par le notaire et les copropriétaires ont ainsi stationné leurs véhicules sur la place de la Fontaine (D2672) et devant l'immeuble (D2665) depuis cette date. Par arrêté municipal en date du 16/12/11, la Commune a néanmoins instauré une réglementation de stationnement en zone bleue sur une partie de son domaine public et privé, dont la place de La Fontaine et au droit de la copropriété susvisée. Le syndicat des copropriétaires de la Résidence du Centre a en conséquence saisi le Tribunal de Grande Instance afin de faire respecter la servitude de parking et de stationnement de la parcelle D3280 (fond dominant) sur la parcelle D2672 (fond servant). Suite à l'assignation du TGI signifiée à la Commune le 9/7/14, le Maire et le syndicat des copropriétaires se sont néanmoins rapprochés dans un souci d'apaisement et sont parvenus à un projet

d'accord selon les termes suivants : La Commune accepte de céder à titre d'échange gratuit sans soulte, sur la parcelle cadastrée D2672, la zone matérialisée terrain B sur le plan. Elle s'engage également à faire déplacer à ses frais le conteneur enterré installé par la CCPC, afin que la copropriété puisse y créer les places de stationnement qui lui sont utiles. Le syndicat des copropriétaires de la Résidence du Centre s'engage à céder gratuitement et également sans soulte, sur la parcelle cadastrée D3280, les zones matérialisées terrain A et terrain C sur le plan (*le plan est présenté aux élus*). Il s'engage également à se désister de l'instance et de l'action en cours dès lors que le Conseil Municipal aura approuvé l'accord ci-dessus. Le Conseil Municipal approuve l'accord tel qu'énoncé ci-dessus et autorise le Maire à le signer.

Non renouvellement de la convention d'occupation privative d'une dépendan- ce du domaine public située sur les parcelles D2396 et D2088 signée avec France pylône pour l'installation et l'exploitation d'un pylône et divers équipements de communications.

Le 3/4/97, la Commune et la Sté Bouyg-tel ont régularisé une convention d'occupation privative d'une dépendance du domaine public d'une surface d'environ 40m² prises sur les parcelles D2396 et D2088, en vue de l'installation d'un pylône d'une hauteur de 30 mètres environs, un local technique et des chemins de câbles. Divers avenants ont été régularisés notamment un avenant en date du 13/4/05, signé le 9/6/05, ayant porté la durée de la convention à 12 ans et un délai de préavis à 12 mois avant la date d'échéance de la période en cours. L'actuelle convention engage la Commune jusqu'au 9/6/17. Depuis juin 2015, la Commune s'est rapprochée à plusieurs reprises de son cocontractant aux droits duquel vient désormais France Pylônes Services pour obtenir le déplacement du pylône et des antennes sur un site plus retiré des habitations, plusieurs emplacements étant proposés par la collectivité publique, afin de permettre de répondre au mieux aux exigences de France Pylônes Services et aux contraintes environnementales de la Commune. En l'absence de réponse précise de celle-ci un nouveau courrier recommandé a été adressé en février 2016, précisant la décision de la Commune de résilier la convention à son terme, soit le 9/6/17, courrier réitéré le 10/3/16, encore sans susciter de réponse de la part de cette dernière. Au-delà du terme de la convention (9/6/17), celle-ci est prorogée par périodes successives de

12 ans sauf congé donné par l'une des parties notifié à l'autre par lettre recommandée avec avis de réception et respectant un préavis de 12 mois avant la date d'échéance de la période en cours. Si la Commune décide de résilier la convention, le courrier recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen permettant de donner date certaine, telle que délivrance par huissier, doit parvenir aux cocontractants avant le 9/6/16. Il a été proposé à France Pylônes Services plusieurs autres sites de diffusion sans qu'aucune réponse constructive n'ait été apportée par le contractant. Celui-ci peut disposer d'un site équivalent pour assurer sa mission et plusieurs propositions ont été formulées en ce sens par la Commune. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de décider de mettre fin à la convention, la Commune souhaitant en effet pouvoir reprendre la libre disposition de l'intégralité des parcelles d'assiette de la convention cadastrées D2396 et D2088, en vue de réaménager les infrastructures sportives installées. M. le Maire propose au Conseil Municipal : d'approuver le non renouvellement de la convention d'occupation privative par France Pylônes du tènement situé aux Ébeaux sur les parcelles D2396 et D2088, et l'autoriser à signer tous documents utiles. Le Conseil accepte cette proposition.

Approbation du projet d'extension du Complexe Sportif des Ébeaux et du dos- sier de consultation des entreprises et lancement de la consultation d'entrepri- ses en procédure adaptée

Par délibération n° 2013/66 en date du 18/7/13, la Commune a confié les études de conception du projet de « Réhabilitation et Extension du Complexe Sportif des Ébeaux » au cabinet d'architecture AER d'Annecy. Un premier avenant au marché de maîtrise d'œuvre a ensuite été approuvé par délibération en date du 4/12/14, pour 613 781,80 € HT. Les études de conception du projet étant maintenant terminées, la maîtrise d'œuvre a remis le dossier de consultation des entreprises qu'il convient d'approuver. Le montant prévisionnel des travaux est de 3 775 000 € HT. Ces travaux sont inscrits au budget principal. Le Conseil approuve le projet de « Réhabilitation et Extension du Complexe Sportif des Ébeaux » et le dossier de consultation des entreprises pour un montant prévisionnel de travaux de 3 775 000 € HT et autorise M. le Maire à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée .

... Services techniques ...

Urbanisme du 10 avril au 20 mai 2016

Les permis de construire

- **AILLOUD Jean-Marc** – Les Follats
Construction maison individuelle.
- **FLEURIGEON Gérald** – Route du Suet
Prolongation balcon existant et construction d'un garage en dessous. Construction d'un abri-voiture ouvert.
- **LEVESQUE Maxime** – chemin des Résistants
Construction maison individuelle.
- **CARMINNATI Jacques** – Chemin des Résistants
construction d'une maison individuelle

Les déclarations préalables

- **TISSOT Renée** – Route du Salève
Pose d'une clôture en bois.
- **BRECHIN Laurence** – Route du Noiret
Transformation du garage existant en bureau et changement d'ouvertures
- **CORBRAN Alexis** – Les Follats
Construction d'un abri de jardin
- **CUBELLS Christophe** – Rue de l'Arthaz
Pose d'un velux
- **MANCA Sébastien** – Rue des Frênes
Construction d'une piscine

- **ERDF DIRECTION ALPES** – Route de Becon
Pose d'un transformateur
- **MATHIS Richard** – Route du Noiret
Isolation toiture, remplacement de couverture, remplacement d'un velux et ajout d'un nouveau
- **GOSSE Eric** – Route de Fésigny
Pose d'un portail
- **FOURNIER Jeanine** – Grand'Rue
Ravalement de façade du restaurant asiatique
- **LUCOT Christophe** - Place des Bur-
gondes
Construction d'une terrasse



PLU : où en sommes nous ?

Quand vous lirez ces quelques lignes, l'enquête publique qui a eu lieu du 11 mai au 29 juin, sera donc terminée. Le commissaire enquêteur, Monsieur Florent Barre, disposera d'un mois pour remettre le rapport d'enquête publique. Selon son avis les élus prendront donc les dispositions qui s'imposent, et espèrent pouvoir présenter la délibération d'approbation avant la fin de l'année.



Travaux Route de l'Arthaz , vue des Coudrets le 5 mai 2016

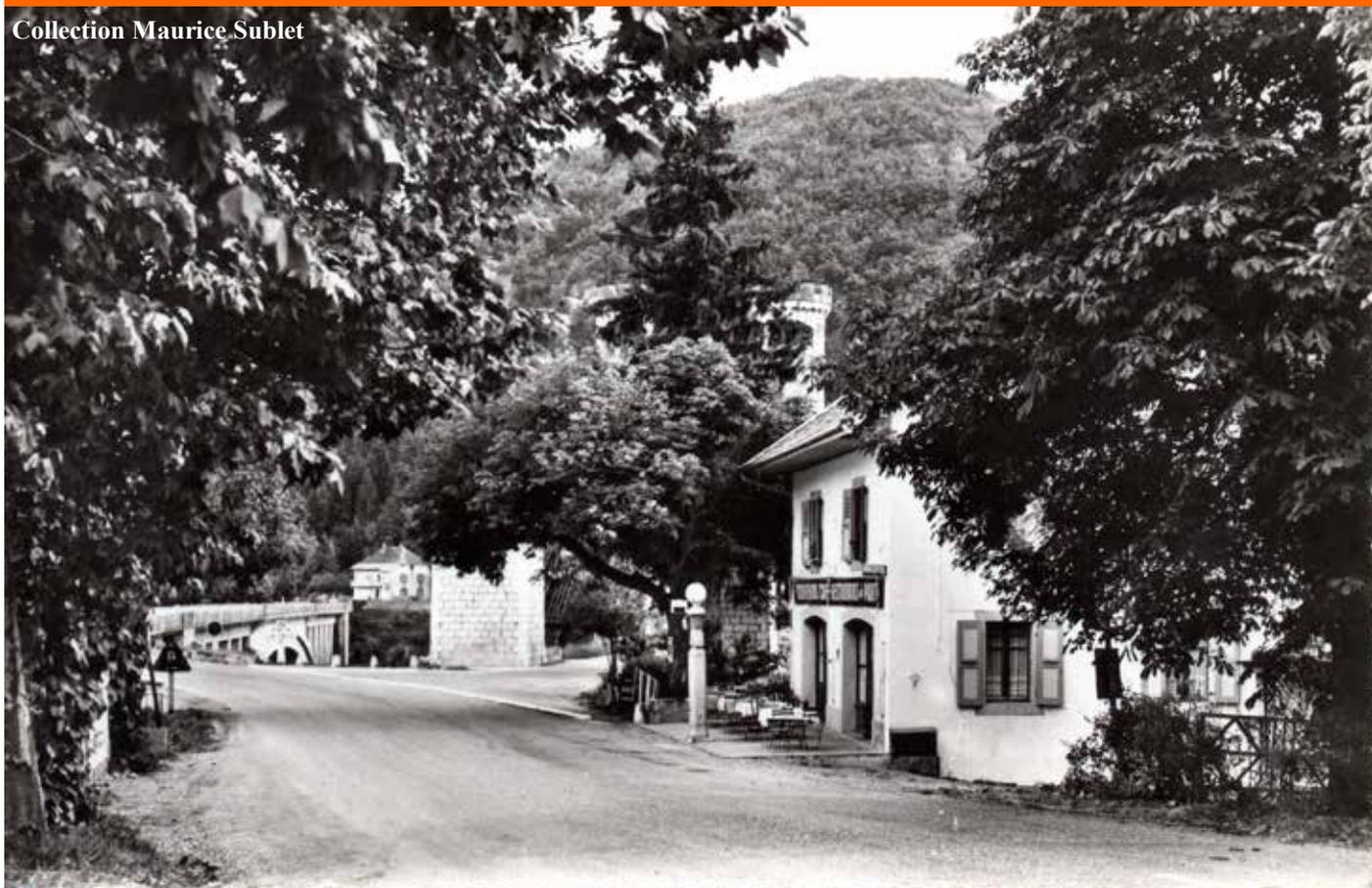


Comme annoncé dans le précédent bulletin, les travaux ont démarré en avril, et ont fait l'objet de deux réunions avec les riverains : une le 23 mars et une le 26 avril 2016. La rencontre du 26 avril a eu pour but de réunir des riverains, des membres des associations des Jeunes agriculteurs et de l'Union Commerciale du Pays de Cruseilles, en présence du cabinet HBI, de M. le Maire et d'élus. Lors de cette rencontre, il a été décidé, d'un commun accord de l'ensemble des parties présentes, de porter quelques améliorations sur la sécurité des riverains et des usagers de cette voie, à savoir :

- ◇ Ajout d'un passage surélevé à mi-distance entre le carrefour Arthaz-Usine et Arthaz-Malperthuis : ce passage piétons servira de ralentisseur et sera adapté au passage des véhicules agricoles. Une signalisation verticale adéquate rendra ce tronçon à 30km/h,
- ◇ Une signalisation « stationnement Poids Lourds interdit » sera posée au niveau des stationnements longeant la route de l'Arthaz,
- ◇ Un muret en gabion ou pré-murette, d'une hauteur de 0.50 m sera mis en place au niveau de l'accès d'un riverain,
- ◇ Un dévoiement de la piste piétons/cycles vers l'espace vert sera prévu afin de conserver le chêne.

... Pont de la Caille : Le Bistrot des Ponts ...

Collection Maurice Sublet



La rénovation du bistrot des ponts a débuté courant septembre dernier avec la préparation du chantier.

Tout d'abord, il a fallu débarrasser le bâtiment encombré de plusieurs containers de débris. L'entreprise titulaire du lot « désamiantage » déposait le bilan donc un nouvel appel d'offre a du être lancé ce qui a déclenché un premier décalage de planning. L'entreprise 3B Construction pouvait alors commencer la démolition du bâtiment annexe à l'arrière puis les planchers à tous les étages. Il fallait ensuite creuser le sous-sol pour obtenir une hauteur suffisante sous dalle et là mauvaise surprise : le bistrot repose sur le rocher. D'où la nécessité de rentrer un brise roche dans le sous sol pour casser la pierre. L'entreprise Bijasson pouvait débiter la maçonnerie avec des dalles pleines à tous les étages. L'entreprise LP charpente pouvait ensuite poser un toit refait à neuf. Un escalier métallique extérieur permet d'accéder au logement de fonction au 1^{er} étage. Un escalier intérieur permet de relier le 1^{er} au 2^{ème} étage sous la toiture.

re. Les portes et fenêtres sont posées par l'entreprise de menuiserie Alexandre Rambosson. Le lot électricité a été attribué à une entreprise locale GBM. Malheureusement l'entreprise qui devait assurer le ravalement des façades et les peintures extérieures a également déposé le bilan. Une nouvelle procédure est en cours auprès des autres entreprises qui avaient répondu à l'appel d'offres pour ce lot.

Pour cet été, des sanitaires extérieurs indépendants seront posés et normalement ouverts au public début juillet.

Le coût des travaux est pour l'instant maintenu auquel il faut ajouter les honoraires des différents bureaux d'étude, dont celui de l'architecte Peter Wendling, de l'économiste et l'OPC (*ordonnancement, pilotage et coordination*) par la Sté CE2T Ingénierie de Metz Tassy. L'avenir du bâtiment à vocation touristique devrait évoluer. La compétence tourisme ne relevant plus de la Commune, mais de l'Intercommunalité, le site tout entier devrait être transféré à la CCPC à compter du 1/1/17 et en assurerait ainsi la gestion et l'entretien.



Notons que M. le Maire de Cruseilles, informe régulièrement les élus de l'avancement du dossier. A l'ordre du jour du Conseil communautaire du mardi 17/5/16, une délibération relative à la mise à disposition du bistrot des Ponts par la Commune de Cruseilles à la CCPC a été votée. Cependant, la Commune de Cruseilles devra aussi délibérer sur ce dossier lors d'un prochain Conseil.

Louis Jacquemoud



... Service Enfance / Jeunesse ...



Pour la saison d'été 2016, le centre de loisirs de la Mairie de Cruseilles sera ouvert du 6 au 29 Juillet et du 16 au 26 Août.

Un aperçu de notre programme :

- *sortie à la plage d'Excenevex,*
- *accrobranche des Dronières (pour les élémentaires),*
- *piscine des Dronières,*
- *ateliers de cuisine (top chef),*
- *grands jeux,*
- *rallye photos,*
- *courses d'orientation,*
- *créations de masques et de costumes,*
- *découvertes de plusieurs pays par des activités et fabrications de jeux.*

- *Un stage de voile sur le lac des Dronières du 18 au 22 Juillet. 12 enfants maximum, de 7 à 11 ans. Inscriptions à la semaine obligatoire. La participation financière par enfant pour ce stage sera de 50€ plus le tarif d'accueil vacances de 5 jours.*

Les enfants ne participant pas à ce stage seront accueillis au centre.

- *Un stage de comédie musicale du 25 au 29 Juillet. Tous les enfants inscrits cette semaine participeront à cette activité. Inscriptions à la semaine obligatoire. Ce stage sera clôturé par une représentation des enfants en présence des familles le vendredi 29 Juillet à 17 h.*



Accueil des adolescents

Du fait du peu de jeunes 12/15 ans inscrits sur les dernières périodes de vacances, nous avons été contraints de geler cet accueil en attendant de trouver une solution de remplacement pour répondre aux besoins de ce petit nombre de familles.

*Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser au service Animation de la mairie de CRUSEILLES.
Achwak JICHI - Responsable du service Enfance/ Jeunesse*

La Commune recrute

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires, nous recrutons des animateurs et/ou animatrices pour la rentrée de septembre. Le diplôme BAFa ou une équivalence est un atout.

Envoyer CV et lettre de motivation à M. le Maire - 35 place de la Mairie - 74350 CRUSEILLES

... Cantine scolaire - École élémentaire publique ...

Durant 3 semaines, nous avons modifié l'organisation de la pause méridienne des enfants de l'école élémentaire publique. Ces changements sont maintenant maîtrisés et maintenus.



Nous avons scindé l'effectif des enfants déjeunant à la Cantine en 2 groupes. Auparavant ces enfants mangeaient aux mêmes heures et dans la même salle.

Le 1^{er} groupe, constitué des élèves de CP et CE (soit environ 85 enfants) arrive à la Cantine des Ébeaux vers 11h45. Avec l'aide des enseignants, ce groupe devrait arriver un peu plus tôt, dans les prochains jours.

Les enfants passent devant 2 selfs différents pour permettre une fluidité de circulation et gagner en temps d'installation.

Après le déjeuner, ils retournent dans la cour de récréation de leur école. Auparavant ils allaient dans la cour des préfabriqués.

Le 2^{ème} groupe, constitué des élèves de CM (soit environ 75 enfants) arrive à la Cantine des Ébeaux entre 12h20 et 12h 25. Leur temps de récréation est donc avant leur déjeuner.

Les enfants passent devant un self réservé aux élémentaires.

Après le déjeuner, ils retournent à l'école entre 13h05 et 13h10 pour reprendre la classe.

Gains de cette organisation

Les élémentaires mangent dans un espace délimité de la Cantine des Ébeaux qui leur est dédié. Ils sont donc séparés et distingués des collégiens.

Il y a moins d'élèves dans cette salle de restauration.

Les CP et les CE jouent dans la cour de l'école qui est plus adaptée que celle des préfabriqués car bien plus grande. De nombreux enfants nous ont fait part de leur satisfaction à ce sujet.

Pourquoi cette nouvelle organisation ?

Notre volonté et notre but de cette nouvelle organisation ont été d'apporter un meilleur confort aux enfants durant ce temps.



Merci aux équipes d'animation du service Enfance/Jeunesse, de l'association Cantine Scolaire, de Mille et un repas et aux enfants pour leur implication dans ce projet

Brigitte Carlouz, maire-adjoint

Emménagement des services de la Mairie mercredi 6 juillet 2016

Le service
enfance/jeunesse



Les services techniques
et administratifs



46, place de la Mairie
(en face de l'actuelle Mairie)



192, route de l'Usine
(ex. locaux de Charly Robot)

... Informations ... Informations ... Informations ...

Les agents

Arrivée de **Jérôme JONFAL** le 2 mai 2016 par voie de mutation, au grade de Technicien Territorial Principal, en qualité de Directeur des Services Techniques. Bienvenue à Jérôme qui sera rejoint par toute sa famille courant Août.

Johana BRACONI est entrée le 9 /11/2015 en qualité d'Attachée de Conservation du Patrimoine à temps complet chargée d'effectuer la mission d'archivage en lien avec les Archives Départementales notamment dans le cadre du déménagement provisoire des services, en vue des travaux de réhabilitation de la Mairie. Son contrat à durée déterminée s'est terminé le 22/4/2016. Johana aura classé et inventorié toutes les archives de la Mairie. Elle aura sensibilisé les agents à l'archivage afin que chacun d'entre eux puissent connaître les documents à conserver et ceux à détruire. Elle aura enfin permis d'éliminer 2 tonnes 500 de documents représentant quelques 50 ml de papiers !

L'ADMR de Cruseilles recherche des aides à domicile de mi-juin à mi-septembre 2016

Les tâches sont : le ménage chez les personnes, l'accompagnement de personnes âgées, les courses et éventuellement la préparation de repas. Le contrat : CDD de 24 à 35 h par semaine et pourrait particulièrement intéresser des étudiant(e)s dans le domaine social. Permis B et voiture obligatoires.

Indemnités kilométriques : 0,35 €/ km.

Tél : 04 50 44 09 45, courriel : accueil.cruseilles@fede74.admr.org, ou envoyer directement un CV avec une lettre de motivation à ADMR de Cruseilles, 87, rte d'Annecy, 74350 Cruseilles

Christian Challande, Vice-président de l'ADMR de Cruseilles

Bienvenue

Romane FAUSTINI le 5/5/2016
21 route des Dronières



Tiago DUNAND TRANCHANT le 6/4/2016

100 impasse des Roseaux – Le Noiret

Emilie GIANINI de OLIVEIRA le 4/4/2016
215 route de Troinex

Johan BOLO le 2/4/2016
39 place du Bassin – l'Abergement

Adèle SAXOD le 20/3/2016
153 route du Salève



Mariages

Laura BUNZ et Jérôme FOURNIER
le 16 avril 2016 à CRUSEILLES

Pascale REY et Jean-Yves PERNELLE
le 9 avril 2016 à CRUSEILLES

Décès

Léon TISSOT
le 26/4/2016 à 81 ans

Annunziata VERDUCI née IAMONTE
le 26/4/2016 à 83 ans

Alice BUFFARD née LAVOREL
le 11/4/2016 à 92 ans

René BERTHERAT
le 27/3/2016 à 92 ans





Commémorations du 8 mai

C'est sous une météo clémente que les commémorations du 8 mai 1945 ont eu lieu cette année. L'assistance s'est tout d'abord réunie au Noiret, pour le

vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fra-



ternité européenne, absolument comme la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace, toutes nos provinces, se sont fondues dans la France. Un jour viendra où il n'y aura plus d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce et les esprits s'ouvrant aux idées. - Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage universel des peuples, par le vénérable arbitrage d'un grand sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le parlement est à l'Angleterre, ce que la diète est à l'Allemagne, ce que l'Assemblée législative est à la France ! Un jour viendra où l'on montrera un canon dans les musées comme on y montre aujourd'hui un instrument de torture, en s'étonnant que cela ait pu être ! (Rires et bravos.) Un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses, les Etats-Unis d'Amérique, les Etats-Unis d'Europe, placés en face l'un de l'autre, se tendant la main par-dessus les mers, échangeant leurs produits, leur commerce, leur industrie, leurs arts, leurs génies, défrichant le globe, colonisant les déserts, améliorant la création sous le regard du Créateur, et combinant ensemble, pour en tirer le bien-être de tous, ces deux forces infinies, la fraternité des hommes et la puissance de Dieu !

dépôt de gerbe du Souvenir Français en l'honneur des 6 fusillés, cérémonie qui a été ponctuée par une lecture émouvante du poème "Déportation" par Michelle Ailloud.

Tous les corps constitués et la population se sont ensuite retrouvés au Monument aux Morts de Cruseilles, où le dépôt de gerbe a été suivi par des interventions de Marie Ménager et Léo Tavernier, deux jeunes sapeurs pompiers qui ont lu un poème puis par celle d'Anaïs Bunz, élève de 3^{ème} au collège Louis Armand, pour la lecture d'un extrait du discours d'ouverture du Congrès de la Paix du 21 août 1849 de Victor Hugo. L'harmonie a ensuite conduit le cortège jusqu'au parvis de l'église pour la célébration religieuse qui a été suivie du traditionnel vin d'honneur au restaurant scolaire des Ébeaux.

Extrait du Discours d'ouverture du Congrès de la Paix - 21 août 1849 - Victor Hugo

Un jour viendra où les armes vous tomberont des mains, à vous aussi ! Un jour viendra où la guerre paraîtra aussi absurde et sera aussi impossible entre Paris et Londres, entre Pétersbourg et Berlin, entre Vienne et Turin, qu'elle serait impossible et qu'elle paraîtrait absurde aujourd'hui entre Rouen et Amiens, entre Boston et Philadelphie. Un jour viendra où la France,

Développement de l'ergothérapie à Cruseilles

Ergothérapeute présente sur la commune depuis 2013, Diane DUCHESNE s'est associée en 2015 à Dorothée BOGAERT elle-même en exercice libéral afin de pouvoir accueillir de nouvelles collaboratrices. Ainsi le cabinet s'est développé avec l'arrivée de Claire MOLLO et Cécilia GAUCHER en septembre 2015 et s'enrichit de nouveau avec l'arrivée de Bénédicte BIGOT en mai 2016.

En attendant d'intégrer la future maison de santé, le cabinet est installé au **18, place de la fontaine** où les ergothérapeutes accueillent enfants et adultes pour des évaluations et des séances de rééducation (troubles spécifiques des apprentissages, difficulté d'écriture, retard moteur, troubles sensitifs, troubles neurologiques, etc...). Selon les besoins, les interventions peuvent également se faire à domicile (personnes âgées, maintien à domicile), à l'école (aménagements scolaires spécifiques) ou au travail (lombalgies, ergonomie).

Contact : 06 52 53 81 54 ou
contact@exp-ergo.fr
Plus d'infos : www.exp-ergo.fr

« Vivre et Grandir Ensemble »

Je ne sais pas pour vous, mais pour moi devenir maman a été un vrai chamboulement.

Je ne sais pas vous, mais moi dans de nombreux moments je me sens seule, dépassée ou encore mauvaise mère.

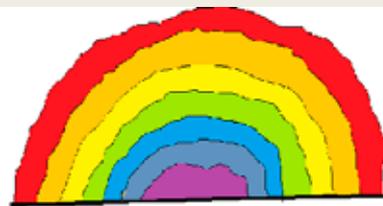
Cette année, j'ai mis en place un cycle de formation parentale créée par Catherine Dumonteil-Kremer :

« Vivre et Grandir Ensemble ».

C'est un cycle qui aborde de nombreux thèmes quotidiens pour tous les parents, un cycle qui permet la rencontre avec d'autres parents, un cycle qui ouvre un lieu d'échange, d'expression et de ressources.

J'anime ce groupe depuis maintenant plus de trois mois, et c'est une réussite qui ouvre des portes vers une nouvelle parentalité.

« **Devenez l'adulte que vous voudriez que votre enfant devienne.** »
John Chilton Pearce



J'espère pouvoir vous accueillir pour le prochain cycle que je pense mettre en place courant octobre.

Témoignages de parents participant aux ateliers :

« Depuis que je viens aux ateliers, je me suis réconciliée avec mon rôle de parent. » **E.**

« Je m'intéresse à toutes ces questions depuis longtemps, mais venir dans ce groupe me redonne de l'élan et de la motivation » **C.**

« A chaque fois je ressors de l'atelier boostée » **M.**

Contact : **Julie Demaurex**
julie.demaurex@gmail.com
Tél : 06 49 88 62 92

... Zoom sur le Parc des Dronières ...

Le site des Dronières représente pour la majorité d'entre nous, un espace de verdure comprenant : le lac, la piscine et le parc. Cet espace classé en zone Nt (sous-secteur naturel de loisirs et tourisme) du PLU, est pour la majorité des parcelles qui le composent, propriété communale. Cet écrin de verdure situé au cœur de la forêt gérée par l'ONF, vous propose de multiples activités au plein air.

Le lac des Dronières a fait l'objet d'un historique dans le bulletin N° 10 du Canard des Dronières rédigé par nos amis pêcheurs (association les Eaux Closes) !

La piscine vous accueille durant juin, juillet et août. Le centre nautique de l'espace Bernard Pellarin est aménagé pour dispenser des cours de natation et bénéficie des équipements aquatiques et sportifs. Géré par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, vous pourrez obtenir plus d'informations en cliquant sur le lien : <http://www.ccpaysdecruseilles.org/services/centre-nautique/les-services-propose>



Quant au parc, il est accessible principalement par la route des Follats, mais vous pouvez aussi l'atteindre par la route des Gargues. Pour les marcheurs il est à 15 ou 20 minutes du chef-lieu.

Les plus jeunes, sous le regard attentif de leurs parents, se risqueront à glisser sur le toboggan, à grimper aux échelles, à marcher sur les filets ... tomber, rire et pleurer ! Et vite aller se réconforter en allant faire de la balançoire située tout près ! Un ensemble de jeux qui occupera nos petits !



Des espaces sont aussi disponibles pour jouer en équipes et passer d'agréables moments avec les copains et copines.



Les sportifs quant à eux, trouveront leurs voies soit dans les airs, avec 2 parcours

proposés par Tactiqaventure « un fabuleux voyage au cœur de la forêt des Dronières » soit, sur terre, avec le parcours santé qui propose divers exercices physiques. De quoi satisfaire celles et ceux qui aiment pratiquer un sport !



... Zoom sur le Parc des Dronières ...



Le parc des Dronières est habité par une trentaine d'animaux, communément appelés « les biches », mais qui sont des daims ... peu importe ! Ces daims viendront aisément jusqu'au grillage à la rencontre des promeneurs. Il est cependant fortement déconseillé de leur donner à manger, en effet, les animaux sont nourris tous les jours par les agents du service technique de la Mairie. Ce parc grillagé est bordé par un chemin empierré permettant aux jeunes parents de se promener avec des poussettes.

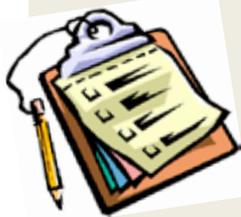
Pour se restaurer, pour pique-niquer ou tout simplement pour un goûter, vous trouverez un point d'eau, des tables, des bancs, un espace couvert, des toilettes. Cet endroit est aussi propice à la lecture, à la détente et au calme tout en profitant d'un très beau paysage. De plus, deux circuits balisés vous feront découvrir de très beaux panoramas et vous conduiront vers les Biollay et/ou l'Iselet.

Une carte explicative se trouve à l'entrée du site .



Alors n'hésitez pas,
Venez nombreux visiter
ce très beau parc !

... Informations... Informations ... Informations ...



En Juillet

Du lundi 4 au vendredi 8 : Stage de karaté ouvert à tous (de 6 à 17 ans) organisé par le Karaté club, salle de karaté du gymnase,

Du lundi 4 au vendredi 29 : Stages d'été organisés par le Tennis Club de Cruseilles,

Mercredi 13 : Fête Nationale aux Dronières, organisée par le Comité des Fêtes,

Du Lundi 18 au vendredi 22 : Stage de voile pour les enfants de l'accueil de loisirs sur le lac des Dronières, organisé par la Commune,

Du lundi 18 au vendredi 23 : Tournoi open, organisé par le Tennis Club de Cruseilles,

Lundi 25 : Don du sang de 16h à 19h30, au gymnase,

Vendredi 29 : Marché nocturne organisé par la Commune,

Vendredi 29 et samedi 30 : Braderie des commerçants de Cruseilles, organisée par l'UCPC,

En Août

Lundi 1^{er} : Don du sang de 7h30 à 10h30, au gymnase,

Samedi 13 : Concours de pêche « *la nuit du chat à la miaou* » au Lac des Dronières, organisé par les Eaux Closes,

Dimanche 14 : VTT Athlon, sur le site des Dronières, organisé par le team G2PM sport 74,

Du mercredi 17 au dimanche 21 : Enduro carpes au Lac des Dronières, organisé par les Eaux Closes,

Vendredi 26 : Marché nocturne place de la Mairie, à partir de 17h, organisé par la Commune,

En Septembre

Samedi 3 : Forum des associations dès 14h, au gymnase, organisé par le Comité des Fêtes,

Dimanche 4 : Vide grenier, organisé par Nos P'tites Étoiles,

Dimanche 18 : Descente des caisses à savon, Route de Beccon (Deyrier) organisée par le Comité des Fêtes.

Le gymnase se situe avenue des Ébeaux

Les coordonnées des associations sont disponibles sur le site de la Commune <http://www.cruseilles.fr/vie-associative>

Tribune libre

Dans le dernier Cruseilles Infos est paru un article sur le premier véritable projet d'envergure de la Municipalité pour ce mandat: la réhabilitation de la Mairie. Ce chantier, estimé à 1 000 000 € puis à 1 293 600 €, atteindra certainement 1 400 000 € au final. Ce projet, tout droit sorti du chapeau, n'a jamais été évoqué par la liste Unis pour Cruseilles lors de la campagne électorale et semble davantage répondre à un caprice d'élu plutôt qu'aux besoins exprimés par les Cruseilliens. Il était bien évident, même si cela avait échappé à certains, que cette réalisation se ferait au détriment d'autres promesses pendant la campagne, budget

oblige ! Le couperet est donc tombé lors du conseil municipal du 12/05/2016 : il n'y aura pas de cantine scolaire dans le CLAE pour l'instant. En effet, Monsieur Le Maire juge que « cela fonctionne très bien actuellement ». Il s'agissait pourtant d'une promesse de campagne rappelée dans le Cruseilles Infos n°5: « Création d'un CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'École), à proximité de l'école primaire, remplaçant les préfabriqués actuels et intégrant une cantine scolaire. » Les paroles s'envolent, les écrits restent...

Sylvie Mermillod et
Cédric Dechosal
Cruseilles Autrement

13 Juillet : le lac en fête

La fête nationale sera orchestrée par le Comité des Fêtes le mercredi 13 juillet. Il coordonnera les associations et les animations prévues sur le site des Dronières, durant la soirée.

En quelques lignes le déroulement de cette manifestation.

- Spectacle de joutes proposé par la section joute de l'aviron club pays viennois

- **De 18h à 19h15** : le club vous proposera de faire jouter de très jeunes membres de leur club et/ou des initiations à celles et ceux qui souhaitent connaître ce sport (une licence sera à établir sur place dès 17h).

- **De 19h30 à 20h45** : Le temps des défis ! Avec un tournoi de joutes ou mini-tournoi proposé par les membres plus expérimentés du club d'aviron.

Pendant ce temps là, vous aurez la possibilité de vous restaurer et de vous désaltérer auprès des associations suivantes :

- **Le Tennis** vous proposera une paëlla géante avec un dessert,

- **La Chasse** assurera la restauration rapide,

- **Créarts** servira des glaces et des gaufres pour les ptits creux, le bar à Champagne sera tenu par **le Football Club de Cruseilles**. De plus vous pourrez prendre un verre auprès du **Tennis et du Foot**.

Quant aux animations, **Rose et Willy** chanteront en duo en attendant le feu d'artifice.

Vers 21h45, place à **l'Harmonie Cruseilles-Le Châble** pour un défilé de la fruitière du Mont Salève au site des Dronières précédée par **les Pompiers**. Les enfants suivront les musiciens avec les lampions remis par les élus au départ de la marche.

Aux environs de **22h**, le feu d'artifice sur le thème des musiques de films des "Transformers" en version acoustique.

Objectif Nuit, notre prestataire de services animera le bal populaire

jusqu'au bout de la nuit !

D'ores et déjà un grand merci à tous les organisateurs et aux agents des services techniques qui aideront au bon déroulement de cette soirée.

Espérons une météo clémente pour admirer le feu d'artifice apprécié et attendu par vous tous.



Amusez-vous bien !